



La téléassistance

La téléassistance est un dispositif permettant aux bénéficiaires d'être reliés 24h sur 24h et 7j sur 7j à une centrale d'écoute et de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage.

Téléassistance



Ce service permet, également, de bénéficier d'une assistance psychologique. Ce service est compris dans la prestation de téléassistance.

Le coût de la téléassistance est pris en charge en totalité par le département du Val d'Oise pour toutes les personnes non imposables.

Contact

Service Social

Tél. 01 34 25 42 52

social@ville-osny.fr

Documents

[Formulaire téléassistance](#)

Liens utiles

[Plus d'infos sur senior.valdoise.fr](#)